

OYONNAX, le 17 mai 2017

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

2017/MP/KH/SD

VERDET
5 avenue de l'Europe
BP 42007
01107 OYONNAX Cedex

Votre interlocuteur :

Kamel HASSOUN – Responsable du Bureau d'Etudes VRD
06 08 62 56 30 - kamel.hassoun@oyonnax.fr
Objet : Aménagement parvis de l'Hôtel de Ville
Lot n° 1 : aménagements paysagers

Chu Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de renseignements complémentaires concernant l'attribution du marché cité en objet, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le rapport d'analyse des offres.

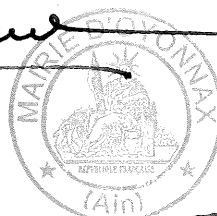
Concernant votre demande de transmission du détail quantitatif et estimatif, du bordereau de prix unitaire et du mémoire technique de l'attributaire, et conformément à la dernière mise à jour de la CADA en date du 2 août 2016, je vous informe que ces documents ne sont pas communicables.

Néanmoins je vous rappelle que, suivant le courrier qui vous a été adressé le 14 avril dernier, le candidat retenu pour ce marché est le groupement VAL TP/SALENDRE/BALLAND, pour un montant de 478 919.29 € HT tranches optionnelles incluses.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Très Respectueusement



Le Maire,

[Signature]
Michel PERRAUD
Conseiller départemental

NB : Je vous informe que cette décision est susceptible de faire l'objet des recours suivants auprès du tribunal administratif de Lyon :

- Référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat (L551-13 du Code de justice administrative) ou en l'absence de la publication d'avis dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Sauf si le demandeur a fait usage du recours prévu à l'article L551-1, si la personne publique a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformée à la décision rendue sur ce recours);
- Recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé par les tiers au contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution (CE Ass., 4 avril 2014, "Département de Tarn-et-Garonne", n° 358994).

Mairie d'OYONNAX
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06

Services Techniques
6 rue du Stand
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 27 27

Services Culturels
Centre culturel Aragon
88 cours de Verdun
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 96 80

Service des Sports
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE D'OYONNAX

MAIRIE D'OYONNAX

Aménagement du Parvis de l'Hôtel de Ville

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Commission interne du :2017 à

1 – RAPPEL DE LA PROCÉDURE ET RÉSULTAT DE LA CONSULTATION (JUSQU'À L'OUVERTURE DES PLIS)

1.1 – MODE D'APPEL D'OFFRES

La Mairie d'Oyonnax a retenu le principe de la procédure adaptée ouverte selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics.

1.2 – DÉCOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES

Le présent marché comprend 3 lots constitués comme suit :

	INTITULE	Travaux fermes	Travaux optionnels
Lot 1	Aménagement paysagers	☒	☒
Lot 2	Revêtements bétons	☒	☒
Lot 3	Fontainerie	☒	☐

Le marché est passé au Bordereau des Prix et les prix sont fermes et actualisables conformément aux dispositions du C.C.A.P..

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation qu'une offre, en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

Variantes :

- Non autorisées.

1.3 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La date de remise des plis a été fixée au 13 mars 2017 à 16h00.

Il a été obtenu les réponses suivantes :

- 2 entreprises ont remis une offre pour le Lot 1.
- 2 entreprises ont remis des offres pour le Lot 2.
- 2 entreprises ont remis des offres pour le Lot 3.

1.4 – JUGEMENT DES OFFRES

1.4.1 – JUGEMENT DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Conformité des capacités économiques et financières
- Des références professionnelles
- Des capacités techniques à l'objet du marché

1.4.2 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sont :

- le **prix des prestations** (40 %).
- la **valeur technique au vu du Mémoire Technique fourni** (60 %).

Conformément à l'article 59 du décret du 25 mars 2016, les offres inappropriées seront éliminées. Les offres irrégulières et inacceptables pourront également être éliminées.

Les offres sont classées par ordre décroissant, l'offre la mieux classée étant retenue.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.) sera rectifié en conséquence.

Pour tous les lots, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les offres seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

LOT 1 — 2 ENTREPRISES ONT REMIS UNE OFFRE

2 - VERIFICATION DES OFFRES

Après contrôle des pièces et vérification des calculs des entreprises, aucunes erreurs n'ont été décelées dans les offres :

Ordre enveloppes	Entreprises	Erreurs de prix
1	VAL TP (Groupement)	-
2	VERDET	-

TABLEAU DE SYNTHESE

Lot 1 :

Estimation du maître d'œuvre : 361 732,00 € HT

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + options 1+2+3	Prix € HT offres base	Prix € HT option n°1	Prix € HT option n°2	Prix € HT option n°3	% estimation Base + options 1+2+3
1	VAL TP (Groupement)	549 955,44	441 824,07	22 370,97	3 800,00	81 960,40	+ 52,03
2	VERDET	573 851,62	459 963,48	22 447,19	4 097,90	87 343,05	+ 58,64

Un tableau de comparaison des prix est joint en annexe.

3 - ANALYSE DES OFFRES SUIVANT CRITERES DE JUGEMENT

3.1 - LE PRIX DES PRESTATIONS

Prix des prestations

Ce critère sera jugé de la manière suivante :

Note prix = 40 x (Pmini/Poffre)

Analyse 1 = Après vérification des prix

Offre de base + option 1+2+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+2+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	549 955,44	40,00	1
2	VERDET	573 851,62	38,33	2

Offre de base :

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	441 824,07	40,00	1
2	VERDET	459 963,48	38,42	2

Offre de base + option 1:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	464 195,04	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	38,49	2

Offre de base + option 2:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°2	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	445 624,07	40,00	1
2	VERDET	464 061,38	38,41	2

Offre de base + option 3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	523 784,47	40,00	1
2	VERDET	547 306,53	38,28	2

Offre de base + option 1+2:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+2	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	467 995,04	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	38,80	2

Offre de base + option 1+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	546 155,44	40,00	1
2	VERDET	569 753,72	38,34	2

Offre de base + option 2+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°2+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	527 584,47	40,00	1
2	VERDET	551 404,43	38,27	2

3.2 - LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

La valeur technique de l'offre sera jugée en fonction des rubriques suivantes (au regard du mémoire technique du candidat) :

- 1) Contraintes de chantier et phasage **10 points** ;
- 2) Méthodologie et organisation envisagées **10 points** ;
- 3) Moyen humains et matériels **10 points**.
- 4) Présentation des fournitures **10 points**.
- 5) Hygiène et sécurité du chantier **10 points**.
- 6) Identification de 4 points techniques spécifiques du chantier que le candidat considère les plus importants et propositions de traitement de ces aspects **10 points**.

Les points attribués à chaque rubrique sont additionnés et définissent un nombre total de points par offre matérialisant sa valeur technique. Le nombre maximum de points auquel une offre peut prétendre est ainsi de **60 points**.

Ce nombre de point constitue pour l'entreprise la "note technique".

Ordre enveloppes	Entreprises	Note mémoire technique /60	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	10+10+9+8,5+9+10 = 56,50	1
2	VERDET	1+7+9+7+9+2,5 = 35,50	2

3.3 – SYNTHÈSE

La note finale sera calculée par la formule :

Note finale = Note technique + Note prix

A l'issue d'une première analyse des offres, nous voyons l'intérêt de procéder à une négociation avec les entreprises étant donné que le montant des prestations de chaque entreprise est relativement élevé.

Les notes définitives pourront être attribuées à l'issue de ces entretiens.

3.4 – NÉGOCIATION

Suite à demande de négociation, l'entreprise VAL TP a renvoyé une offre négociée. L'entreprise VERDET n'a pas renvoyé d'offre négociée. Nous nous sommes donc basé sur leur offre initiale.

L'analyse financière comprend l'offre de base et les options.

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + options 1+2+3	Prix € HT offres base	Prix € HT option n°1	Prix € HT option n°2	Prix € HT option n°3	% estimation Base + options 1+2+3
1	VAL TP (Groupement)	529 426,09	423 683,09	21 698,59	3 724,00	80 320,41	+ 46,36
2	VERDET	573 851,62	459 963,48	22 447,19	4 097,90	87 343,05	+ 58,64

Un tableau de comparaison des prix est joint en annexe.

4 - ANALYSE DES OFFRES NEGOCIEES SUIVANT CRITERES DE JUGEMENT

4.1 - LE PRIX DES PRESTATIONS

Prix des prestations

Ce critère sera jugé de la manière suivante :

Note prix = 40 x (Pmini/Poffre)

Analyse 1 = Après vérification des prix

Offre de base + option 1+2+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+2+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	529 426,09	40,00	1
2	VERDET	573 851,62	36,90	2

Offre de base :

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	423 683,09	40,00	1
2	VERDET	459 963,48	36,84	2

Offre de base + option 1:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	445 381,68	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	36,93	2

Offre de base + option 2:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°2	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	427 407,09	40,00	1
2	VERDET	464 061,38	36,84	2

Offre de base + option 3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	504 003,50	40,00	1
2	VERDET	547 306,53	36,84	2

Offre de base + option 1+2:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+2	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	449 105,68	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	37,24	2

Offre de base + option 1+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°1+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	525 702,09	40,00	1
2	VERDET	569 753,72	36,91	2

Offre de base + option 2+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + option n°2+3	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	507 727,50	40,00	1
2	VERDET	551 404,43	36,83	2

Au vu, de ce montant négocié, qui reste encore trop élevé, nous proposons à la Maîtrise d'Ouvrage, une nouvelle phase de négociation, ainsi qu'un choix de source d'économie sur le projet, sans en remettre l'essence même du projet (mettre en valeur la Mairie, et la replacer au centre de la vie des Oyonnaxiens).

5 - ANALYSE DES OFFRES NEGOCIEES (2^{NDE} NEGOCIATION) SUIVANT CRITERES DE JUGEMENT

5.1 - VÉRIFICATION OFFRE NÉGOCIÉE

Après contrôle des pièces et vérification des calculs des entreprises, aucunes erreurs n'ont été décelées dans les offres :

Ordre enveloppes	Entreprises	Erreurs de prix
1	VAL TP (Groupement)	Prix n°44 : 18,78€/m3 au lieu de 7,50€/m3 Prix retenu : 7,50€/m3
2	VERDET	-

TABEAU DE SYNTHESE

Lot 1 :

Estimation du maître d'œuvre : 361 732,00 € HT

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres + options 1+2+3	Prix € HT offres base	Prix € HT option n°1	Prix € HT option n°2	Prix € HT option n°3	% estimation Base + options 1+2+3
1	VAL TP (Groupement)	478 919,29	373 965,89	20 908,99	3 724,00	80 320,41	+ 32,40
2	VERDET	573 851,62	459 963,48	22 447,19	4 097,90	87 343,05	+ 58,64

Un tableau de comparaison des prix est joint en annexe.

5.2 - LE PRIX DES PRESTATIONS

Prix des prestations

Ce critère sera jugé de la manière suivante :

Note prix = 40 x (Pmini/Poffre)

Analyse 1 = Après vérification des prix

- **Offre de base + option 1+2+3:**

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	478 919,29	40,00	1
2	VERDET	573 851,62	33,38	2

- **Offre de base :**

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	373 965,89	40,00	1
2	VERDET	459 963,48	32,52	2

- **Offre de base + option 1:**

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	394 874,88	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	32,74	2

- **Offre de base + option 2:**

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	377 689,89	40,00	1
2	VERDET	464 061,38	32,56	2

• Offre de base + option 3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	454 286,30	40,00	1
2	VERDET	547 306,53	33,20	2

• Offre de base + option 1+2:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	398 598,88	40,00	1
2	VERDET	482 410,67	33,05	2

• Offre de base + option 1+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	475 195,29	40,00	1
2	VERDET	569 753,72	33,36	2

• Offre de base + option 2+3:

Ordre enveloppes	Entreprises	Prix € HT offres	Note offre /40	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	458 010,30	40,00	1
2	VERDET	551 404,43	33,22	2

5.3 – CONCLUSION

Offre de base + option 1+2+3:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	33,38	35,50	68,88	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base :

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	32,52	35,50	68,02	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 1:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	32,74	35,50	68,24	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 2:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	32,56	35,50	68,06	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 3:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	33,20	35,50	68,70	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 1+2:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	33,05	35,50	68,55	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 1+3:

PROPOSITION

Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	33,36	35,50	68,86	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

Offre de base + option 2+3:

PROPOSITION

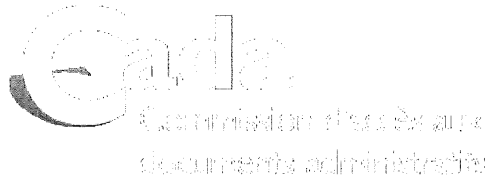
Ordre enveloppes	Entreprises	Note offre /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement Offres
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND	40,00	56,50	96,50	1
2	VERDET	33,22	35,50	68,72	2

Grille de classement final :

RANG	ENTREPRISE
1	VAL TP / SALENDRE / BALLAND
2	VERDET

À l'issus de l'analyse des offres, le Maître d'œuvre propose au Maître d'Ouvrage de retenir l'entreprise VAL TP / SALENDRE / BALLAND

OYONNAX - AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE - LOT N°1 - AMENAGEMENT PAYSAGERS						
Valeur technique 60 %						
Sous critère 1 : Contraintes de chantier et phasage (10 pts)	Sous critère 2 : Méthodologie et organisation envisagées (10 pts)	Sous critère 3 : Moyens humains et matériels (10 pts)	Sous critère 4 : Présentation des fournitures (10 pts)	Sous critère 5 : Hygiène et sécurité du chantier (10 pts)	Sous critère 6 : Identification d'au moins quatre points techniques spécifiques du chantier (10 pts)	
ENTREPRISE	Environnement sur 5 points Accessibilité sur 2,5 points Phasage sur 2,5 points	Méthodologie sur 5 points (préparation 2 pts / exécution 3 pts) Organisation sur 5 points (prise en compte planning MOE 2 pts / fourniture planning détaillé 3 pts)	Moyens Humains sur 5 points Moyens Matériels sur 5 points	Fiche Fournitures: - Bordures sur 1 point - Enrobé GB 0/14 et 0/20 sur 1 point - Luminaire sur 1 point - Fiche pépinière arbres tiges - Fiche analyse terre végétale - Câbles jardinière pour grimpeantes - Corbeilles vigipirate - Clou inox bandes podotactiles - Clou inox pour passage piétons / marquage places / feux de stationnement	Hygiène sur 5 points Sécurité sur 5 points	2,5 points par critères techniques primordiaux et solution de traitement
1- VAL TP / SALENDRE / BALLAND	- Visualisation de l'environnement habitat / usagers / commerçant - Prise en compte des accès résidents, usagers - Pris en compte phasage DCE + proposition phasage précis sur chaque phase	- Prise en compte et réalisation d'une phase préparatoire de chantier - Description du modes opératoires des tâches - Réalisation des tâches en fonction du phasage détaillé - Prise en compte du planning d'exécution + réalisation d'un planning détaillé	- Liste personnel par tâche - Liste du personnel par équipe - Liste matériel par tâche - Pas de CV conducteur de travaux - Organigramme peu détaillé - Pas de Coordonnées Cadres	- Fiche bordure - Pas de fiche enrobé GB 0/20 - Fiche enrobé GB 0/14 - Fiche caniveau fente - Fiche luminaire - Fiche pépinière arbres tiges - Pas de fiche analyse terre végétale - Fiche corbeille vigipirate - Fiche clou inox pour bande podo - Fiche clou inox pour marquage	- Déchetterie - EP1 - Signalisation chantier - Plan de circulation - Formation sécurité au personnel	- Travaux en ville (temps de travail) - Accès piéton (accès continu pour piéton) - Circulation automobile (trafic conserver) - Co-activité sur chantier (approche commune avec autres entreprises) - Travaux d'aménagement en interaction immédiate (prise en compte incidence travaux)
	5/2,5/2,5 10 / 10	2/3/2/3 10 / 10	4/5 9 / 10	10,5/11/11/10/11/11 8,5 / 10 56,5 / 60	4/5 9 / 10	2,5/2,5/2,5 10 / 10
2- VERDET	- Aucune visualisation de l'environnement habitat / usagers / commerçant - Pas de prise en compte des accès résidents, usagers - Prise en compte phasage DCE sans aucune proposition phasage		- Liste personnel par tâche - Liste du personnel par équipe - Liste matériel par tâche - Pas de CV conducteur de travaux - Organigramme détaillé - Pas de Coordonnées Cadres	- Pas de fiche bordure - Pas de fiche GB 0/20 et GB 0/14 - Fiche caniveau fente - Fiche luminaire - Fiche pépinière arbres tiges - Pas de fiche analyse terre végétale - Fiche corbeille vigipirate - Fiche clou inox pour bande podo - Fiche clou inox pour marquage	- Déchetterie - EP1 - Signalisation chantier - Pas de plan de circulation - Formation sécurité au personnel	- Limitation des nuisances sonores
	0/0/1 3 / 10	2/3/2/0 7 / 10	4/5 9 / 10	0/0/1/1/1/0/1/1/1/1 7 / 10 35,5 / 60	5/4 9 / 10	2,5/0/0/0 2,5 / 10



Marchés publics

FAQ Marchés publics

Les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par le livre III du code des relations entre le public et l'administration. Une fois le marché signé, les documents composant la procédure de passation perdent leur caractère préparatoire, et deviennent, en principe, communicables à toute personne qui en fait la demande, y compris à un candidat évincé [Voir FAQ n° 2 et 7].

Les mêmes principes sont applicables aux délégations de service public (20161732) ainsi qu'aux concessions d'aménagement (20161978) et aux appels à projet (20160417).

Ce droit d'accès doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale protégé par les dispositions de l'article L311-6 de ce code, lequel recouvre le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières, et le secret des stratégies commerciales (20062458) [Voir FAQ n° 4]. À ce titre, sont notamment exclus de la communication les éléments suivants, qui devront être occultés :

- les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée ;
- les mentions concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics ;
- les mentions relatives aux détails techniques et financiers des offres de toutes les entreprises contenues dans les documents préparatoires à la passation du marché (procès-verbaux, rapports d'analyse des offres).

Dans une décision récente du 30 mars 2016, Centre hospitalier de Perpignan (n° 375529) [<http://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2016-03-30/375529>], le Conseil d'Etat a été amené à préciser la portée des informations protégées au titre du secret industriel et commercial. Après avoir rappelé le principe selon lequel « au regard

des règles de la commande publique, doivent être regardées comme communicables, sous réserve des secrets protégés par la loi, l'ensemble des pièces d'un marché public et que, dans cette mesure, l'acte d'engagement, le prix global de l'offre et les prestations proposées par l'entreprise attributaire, notamment, sont en principe communicables. En revanche, les éléments qui reflètent la stratégie commerciale d'une entreprise opérant dans un secteur d'activité et dont la divulgation est susceptible de porter atteinte au secret commercial ne sont, en principe, pas communicables », la Haute juridiction a jugé que parmi ces éléments ainsi protégés reflétant la stratégie commerciale, il y avait lieu d'inclure le bordereau des prix unitaires [Voir FAQ n° 5].

Cette jurisprudence ne change pas l'état de droit existant pour les entreprises non retenues, selon lequel leur offre de prix globale est, en principe, communicable mais qu'en revanche, le détail technique et financier de cette offre ne l'est pas.

En revanche, cette jurisprudence a conduit la CADA à ajuster les solutions retenues jusque-là pour les documents relatifs à l'entreprise attributaire. D'une part, s'agissant de l'offre de prix détaillée contenue dans le bordereau des prix unitaires, la Commission, s'est conformée à la solution dégagée par le Conseil d'Etat (20161106). D'autre part, la commission a estimé qu'il y avait lieu d'appliquer les mêmes solutions à la décomposition du prix global et forfaitaire et au détail quantitatif estimatif, dans la mesure où le principe dégagé par le Conseil d'Etat conduit à regarder également ces éléments comme couverts par le secret en matière commerciale et industrielle (20161778). La Commission en déduit qu'il n'y a plus lieu de s'interroger sur le mode de passation, notamment répétitif, du marché ou du contrat, sa nature, sa durée ou son mode d'exécution.

Le tableau ci-après fait apparaître les pièces qui ne posent aucune difficulté de communication, et celles qui nécessitent une analyse du risque d'atteinte à la concurrence.

Tableau récapitulatif des documents communicables ou non dans le cadre de la passation d'un marché public

communicable	Non communicable
sans réserve	sauf respect du secret en matière industrielle et commerciale

1) Les documents de consultation des entreprises

Cahier des clauses X

	communicable	Non communicable
	sans réserve	sauf respect du secret en matière industrielle et commerciale
administratives particulières (CCAP)		
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	X	
Règlement de la consultation (RC)	X	

2) Les documents établis par la Commission d'appel d'offres (CAO)

Liste des candidats admis à présenter une offre	X	
Rapport de présentation du marché (20161507)		X
Procès verbal d'ouverture des plis, des candidatures ou des offres (20161509)		X
Lettre de notification du marché (20162113)		X
Acte d'engagement et ses annexes (20161134)		X après occultations des coordonnées bancaires ou RIB et de l'annexe financière
Rapport d'analyse des offres (20161692)		X sont communicables les mentions qui concernent l'attributaire
Éléments de notation et de classement		mais non celles qui se rapportent aux

	communicable	Non communicable
	sans réserve	sauf respect du secret en matière industrielle et commerciale
<u>(20161512)</u>		autres candidats (sauf au demandeur lui-même)

3) Les dossiers des entreprises non retenues

Offre de prix globale	X	
Détail technique et financier de l'offre		X

4) Le dossier de l'entreprise attributaire

Lettre de candidature (DC1 ou DC2)		X	
État annuel des certificats reçus (DC7)		X	
Déclaration du candidat (DC5) <u>(20161509)</u>		X	(chiffre d'affaires)
Offre de prix globale <u>(20161692)</u> <u>(20162657)</u>	X		
Offre de prix détaillée contenue dans le bordereau des prix unitaires (BPU), la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF) ou le détail quantitatif estimatifs <u>(20161778)</u>			X
Mémoire technique			X

Dernière mise à jour le 2 août 2016.